



COMMISSION EUROPÉENNE
DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au
changement

Dialogue social, relations industrielles

**Réunion plénière du comité de dialogue social sectoriel
Restauration sous contrat**

6 octobre 2009

Compte rendu

Présents:

FERCO:	Espagne	FEADRS	Paloma FERNANDEZ-ALLER de RODA
	France	SNRC	Claudine FABBY
	Hongrie	MVSZ	Peter ROMAN
		MVSZ	Lajos BÖRÖCZ
		MVSZ	Csaba KOMAROMI
	Italie	ANGEM	Ilario PEROTTO
		ANGEM	Silvio MORETTI
	Portugal	AHRESP	Maria Helena PIRES
	R.-U.	BHA	John DYSON
		FERCO	Marie-Christine LEFEBVRE
EFFAT:	Autriche	VIDA	Erich STEINACHER
		VIDA	Robert KAPAUN
	Belgique	ACV-CSC	Patrick VANDERHAEGHE
	Finlande	PAM	Sirpa LEPPÄKÄNGAS
	Espagne	FECOHT-CCOO	Manuel GARCIA MORALES
		IUF	Lisa ELDRET
		EFFAT	Kerstin HOWALD
	France	FGTA-FO	Philippe BESSON
	Hongrie	VISZ	Judit RUISZNE NADAS
		VISZ	Zsófia KALMÁR
		VISZ	Maria BÚS
	Italie	UILTUCS	Sergio DIECIDUE
		FILCAMS	Elisa CAMELLINI
FILCAMS		Carmelo CARAVELLA	
Commission européenne:	DG EMPL	Elisabeth AUFHEIMER	

1. Ouverture

La réunion plénière est présidée conjointement par M^{me} Kerstin Howald, secrétaire du secteur Tourisme de l'EFFAT (matin), et M^{me} Marie-Christine Lefebvre, secrétaire générale de la FERCO (après-midi), qui souhaitent toutes deux la bienvenue aux participants et excusent

l'absence de M. Antonio Llorens Tubau (président de la FERCO) et de M. Harald Wiedenhofer (secrétaire général de l'EFFAT).

2. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu

L'ordre du jour est adopté.

Le compte rendu de la réunion plénière qui s'est tenue le 7 octobre 2008 est adopté.

3. Manuel de formation concernant l'hygiène alimentaire pour le secteur de la restauration sous contrat

Présentation des résultats de la réunion du groupe de travail (GT) du 10 septembre 2009

Présentation de deux outils de formation par John Dyson, expert alimentaire et technique auprès de la BHA (R.-U.), et Maria Helena Pires, responsable de la qualité auprès de l'AHRESP (PT)

Discussion et voie à suivre

M^{me} Lefebvre (FERCO) présente les résultats de la réunion du GT qui s'est tenue le 10 septembre 2009.

Sa présentation peut être téléchargée à l'adresse suivante:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/catering/2009/20091006_plenartagung/20091006_proposal/EN_1.0_&a=d

Elle suggère de changer l'intitulé «manuel» en «outil de formation». L'outil de formation devrait s'appuyer sur des outils existants.

M. John Dyson (BHA – FERCO) présente le manuel de formation britannique via le site web: <http://www.cocomo.co.uk>

Cet outil de formation

- est un manuel de conformité,
- est utilisé à des fins commerciales,
- permet à la fois la formation individuelle et en équipe.

M^{me} Maria Helena da Cruz Serra PIRES (AHRESP – FERCO) présente un outil de formation portugais sur CD-ROM.

Sa présentation peut être téléchargée ici:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/catering/2009/20091006_plenartagung/20091006_vol1_ptpdf/PT_1.0_&a=d

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/catering/2009/20091006_plenartagung/20091006_vol2_ptpdf/PT_1.0_&a=d

Ce modèle a été mis au point par une société portugaise et financé par le FSE. Il comporte deux volumes de présentations Powerpoint et de vidéos et peut être adapté à tous les besoins des employeurs.

M^{me} Howald (EFFAT) remercie les auteurs des présentations. L'EFFAT souhaiterait poursuivre les travaux sur un outil de formation qui soit

- accessible librement,
- simple à utiliser (même pour les illettrés),
- éventuellement rendu obligatoire à un moment donné.

M. Steinacher (VIDA – EFFAT) fait rapport sur la situation autrichienne. Les contrôles sanitaires et un certificat d'examens médicaux réguliers du personnel sont obligatoires en Autriche. Les entreprises doivent former leur personnel et en fournir la preuve. La formation a lieu à un niveau supérieur à celui des entreprises et est assurée essentiellement «en présence», pas en ligne.

M. Vanderhaeghe (ACV-CSC – EFFAT) explique qu'en Belgique, la formation est obligatoire et doit être donnée pendant les heures de travail. Les coûts en sont relativement élevés, mais elle est importante pour la sécurité des travailleurs et des clients.

M^{me} Lefebvre (FERCO) s'interroge sur la manière de procéder. Elle souligne qu'un GT ne peut définir que les grandes lignes d'un projet. Il est impossible de mettre au point une version électroniquement disponible ou interactive d'un tel outil de formation dans le cadre d'un GT sur le dialogue social. Du côté de la FERCO, les pays suivants se disent intéressés par un outil de formation européen: l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Hongrie. M^{me} Howald (EFFAT) déclare que, pour l'EFFAT, les pays assistant à la réunion plénière sont intéressés.

Il est convenu de poursuivre les travaux sur le manuel de formation et de confier au GT la tâche d'élaborer un projet d'outil de formation sur l'hygiène alimentaire. Le GT se réunira deux fois en 2010 (en janvier et en juin).

4. Guide EFFAT-FERCO sur la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la restauration sous contrat

Mise en œuvre du Guide au niveau national

Italie: Observatoire national sur l'attribution des contrats et marchés publics

Rapport intérimaire sur le projet de «**Guide on Social Considerations in Public Procurement**» (Guide des critères sociaux à prendre en considération dans les marchés publics), une initiative de la DG Emploi visant la promotion des aspects sociaux dans les marchés publics

Discussion et voie à suivre

M. Perrotto (ANGEM – EFFAT) fait une présentation sur l'Observatoire italien des marchés publics dans le secteur de la restauration sous contrat.

Sa présentation peut être téléchargée à l'adresse:

http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/catering/2009/20091006_plenartagung/20091006_osservatorio/IT_1.0_&a=d

Fondé en 2008, l'observatoire est financé par l'*ENTE Bilaterale*, structure conjointe des partenaires sociaux. Il recueille chaque mois des données afin de surveiller les modalités d'attribution des marchés publics et la mise en application du guide de l'EFFAT-FERCO en Italie. La collecte des données se fait au moyen de questionnaires envoyés aux entreprises. Quelque 80 % des entreprises répondent aux questionnaires. La part des marchés attribués dans le respect du principe de l'offre économiquement la plus avantageuse est passée de 76 % en 2008 à 86 % en 2009.

M. Caravella (FILCAMS – EFFAT) ajoute que l'observatoire est déjà intervenu en cas de procédure de passation de marché douteuse ou fautive, mais qu'en tout état de cause, le soutien de la législation est nécessaire afin de pouvoir lutter contre la fraude. Il insiste sur le fait que les partenaires sociaux n'ont pas l'intention de fausser la concurrence, mais que cette dernière doit être abordée comme il convient afin d'éviter le dumping.

M. Peter Roman (MVSZ – FERCO) présente la situation en Hongrie. Même en Hongrie, les partenaires sociaux ont l'expérience d'une forte prédominance du prix le plus bas. Il souligne la nécessité de travailler ensemble dans ce domaine.

M. Vanderhaeghe (ACV-CSC – EFFAT) explique qu'en Belgique il n'existe pas d'observatoire. Si une société remporte un marché important, une procédure spéciale est obligatoire afin de garantir que l'ensemble du personnel soit repris dans le cadre de ce nouveau contrat. Fruit d'une action conjointe des partenaires sociaux, il existe également des instruments d'analyse à l'échelon régional.

M^{me} Fernandez-Aller de Roda (FEADRS – FERCO) mentionne l'observatoire espagnol de l'emploi pour le secteur de l'accueil, qui va au-delà de la restauration sous contrat, et insiste sur la nécessité d'une législation européenne plus stricte.

Il est convenu de continuer à contrôler la mise en œuvre du Guide et de faire rapport sur les développements lors de la prochaine réunion plénière.

M^{me} Lefebvre (FERCO) fait brièvement rapport sur l'initiative de la DG Emploi, en partenariat avec la DG Marché intérieur, pour la promotion d'éléments sociaux dans les marchés publics. Un «Guide sur les critères sociaux à prendre en considération dans les marchés publics» est en cours d'élaboration. Le projet a fait l'objet de commentaires de la part des partenaires sociaux. Les partenaires sociaux des secteurs du nettoyage, de la sécurité privée et du textile regrettent notamment que le projet de guide ne défende pas plus fermement l'approche de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il semble que le guide ne sera pas adopté avant l'installation de la nouvelle Commission.

5. **Plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé**
Rapport sur les activités de la plate-forme et présentation de la contribution de la restauration sous contrat à la lutte contre l'obésité par M^{me} Lefebvre, secrétaire générale de la FERCO

La Plate-forme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé est une initiative de la DG SANCO. L'objectif est de rassembler toutes les parties prenantes de la chaîne alimentaire, afin de promouvoir davantage d'actions et d'initiatives de lutte contre l'obésité et la surcharge pondérale en Europe. Il s'agit d'un processus volontaire; tous les membres doivent présenter des engagements annuels et faire rapport sur les résultats obtenus. Le rapport 2009 de la FERCO sera prêt pour la fin de l'année. En 2010, la Commission européenne évaluera les résultats, la pertinence et l'efficacité de la Plate-forme, et la nouvelle Commission décidera s'il y a lieu de poursuivre l'initiative ou non.

6. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans le secteur de la restauration sous contrat

Mise en œuvre de l'accord EFFAT – FERCO sur la RSE

M^{me} Howald (EFFAT) fait référence à l'accord de 2007, qui est de bonne qualité. Pour la réunion plénière de l'an prochain, il convient de présenter des exemples de bonnes pratiques dans les domaines déterminés dans l'accord.

L'EFFAT avait présenté un projet concernant l'égalité des chances au sein des comités d'entreprise européens, axé sur les entreprises de restauration sous contrat, mais malheureusement, cette demande de subvention a été rejetée, alors que la FERCO soutenait le projet.

Le point 3.10 de l'accord RSE traite des restructurations. L'EFFAT propose d'inscrire ce thème au programme du dialogue social européen.

M^{me} Lefebvre (FERCO) fait référence à un séminaire européen au cours duquel les mesures prises par SODEXO en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes ont été présentées.

7. L'emploi et la formation dans la restauration sous contrat

Suivi de l'accord FERCO – EFFAT sur la formation

La présidente présente brièvement cet accord, signé en 1999, et rappelle qu'un état des lieux de la mise en œuvre de l'accord dans les différents pays est dressé régulièrement.

M. Vanderhaeghe (ACV-CSC – EFFAT) explique la situation en Belgique: il y a une nouvelle classification des tâches en fonction des éléments de l'accord de l'EFFAT-FERCO.

M^{me} Fabby (SNRC – FERCO) fait rapport sur la révision française des critères de classification. Cette tâche est en cours depuis déjà 18 mois et n'est pas encore achevée. Des critères tels que l'égalité des chances, l'emploi, etc. sont pris en considération. Différents niveaux de critères de classification et de points de référence seront créés pour permettre aux personnes de passer d'un niveau à l'autre.

M. Steinacher (VIDA – EFFAT) décrit la situation autrichienne: il mentionne une nouvelle ligne de formation concernant la «gastronomie de système». Il s'agit d'un système en deux parties qui se compose de trois années d'apprentissage effectué partiellement en entreprise et partiellement dans l'enseignement professionnel. Ce profil professionnel a été créé récemment et vise à former de jeunes spécialistes aux qualifications approfondies. Les thèmes de la formation sont, p.ex., la question des normes d'hygiène, la gestion du personnel, la gestion de stock, l'accueil, la préparation des aliments, le service, la gestion des événements, etc.

8. Le dialogue social dans la restauration sous contrat

Étude d'EUROFOUND (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) sur la représentativité des organisations des partenaires sociaux dans le secteur de la restauration sous contrat: état des lieux

M^{me} Lefebvre (FERCO) explique brièvement le travail de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et ses rapports sur la représentativité. La méthode utilisée pour le rapport sur la restauration sous contrat n'est pas claire: pendant les vacances d'été, la FERCO a reçu 26 rapports nationaux et elle disposait de deux semaines

pour les vérifier auprès de ses membres. Le second problème est d'ordre linguistique – tous les rapports étaient rédigés exclusivement en anglais. De même, les sources utilisées pour les rapports ne sont pas claires. Apparemment, le contractant n'a consulté aucun des membres de la FERCO; seules les autorités publiques ont été interrogées, et non les personnes concernées. Il en résulte un manque d'informations dans les rapports, des informations qui auraient dû être fournies par les partenaires sociaux. Un contractant, M. Traxler, a été invité à présenter les rapports nationaux lors de la présente réunion plénière, mais cela n'a pas été possible parce que les rapports ne sont pas encore terminés.

M^{me} Howald (EFFAT) confirme ces faits. Pour l'EFFAT également, le délai était très court. L'EFFAT a reçu quelques réactions aux rapports nationaux de la part de différents syndicats de quelques États membres et les a transmises à la Fondation.

L'EFFAT et la FERCO conviennent de demander que les partenaires sociaux soient consultés avant la publication du rapport final.

9. Programme de travail 2010

Présentation par l'EFFAT et la FERCO du projet de programme de travail pour 2010
Discussion et adoption

M^{me} Lefebvre (FERCO) présente oralement le programme de travail pour 2010. Les secrétariats établiront un programme sur cette base et l'enverront à la Commission.

10. Conclusions de l'EFFAT et de la FERCO

L'EFFAT et la FERCO signalent que l'impact de la crise économique sur le secteur est plus important qu'initialement prévu. Il est convenu de procéder à un échange d'informations et de chercher des points communs et des solutions dans l'esprit du «Guide sur la sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse dans la restauration sous contrat», dont l'une des conclusions est que la réduction des coûts ne doit pas se faire aux seuls détriments des travailleurs.

La présidente remercie tous les participants, ainsi que les interprètes.